

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{re} ADDITION

AU BREVET D'INVENTION

N° 647.638

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 36.217

Briquet automatique pyrophorique.

M. VINGENT KASSAPIAN et Firme : MÜLLER & GRÜNSTEIN résidant en Allemagne.
(Brevet principal pris le 24 janvier 1928.)

Demandée le 14 décembre 1928, à 14^h 9^m, à Paris.

Délivrée le 18 janvier 1930. — Publiée le 30 avril 1930.

La présente addition concerne quelques perfectionnements apportés au brevet principal n° 647.638 du 24 janvier 1928 de Monsieur Kassapian et la Firme : Müller & Grünstein pour : « Briquet automatique pyrophorique ».

Les perfectionnements ont pour but d'assurer une fermeture automatique du chapeau qui couvre la mèche et d'éviter un mouvement de retour de la molette. En outre, le levier articulé est construit d'une telle façon qu'il peut être tourné autour de son support dans le but de dégager la chape qui porte la molette.

Au dessin annexé, qui montre à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'addition :

La fig. 1 est une vue latérale du briquet ;

La fig. 2 montre en vue latérale également une seconde position des organes mobiles ;

La fig. 3 est une vue en plan, et

La fig. 4 une vue latérale dans la position allumée ;

Les fig. 5 et 6 montrent quelques détails.

Suivant le brevet principal le réservoir 8 porte le tube 11 solidaire de la chape dans laquelle est logée la molette 3 ainsi que le

chapeau 10 qui peut pivoter autour du tenon 4 et formant le levier 1. Le levier 2 étant solidaire de son support 7 constitué d'une tige logée dans un tube 12 fixé dans le réservoir, la dite tige se trouve sous la pression d'un ressort 13 qui a pour but de l'amener avec son levier 2 dans la position primitive en assurant ainsi la fermeture automatique.

Dans un alésage du levier 2 est logé une tige 14 solidaire d'une chape 15 dans laquelle s'engage le tenon d'articulation 16 du levier 1, un ressort de rappel 17 entoure la tige 14 qui se termine du côté opposé de la chape par une tête moletée 18.

Pour dégager le tube 11 dans le but de le retirer pour régler la pression sur la molette ou de remplacer la pierre, il suffit de retirer la chape 15 par la tête moletée 18, on peut ensuite tourner le levier 2 autour de son axe 7 (fig. 2 et 3).

La molette 3 est munie d'un côté d'une denture 19 dans laquelle s'engage un cliquet d'une plaque 21 disposée dans le chapeau 10 avec lequel elle pivote autour du tenon 4. (fig. 5 et 6). En outre, la molette peut facilement être démontée en dévissant les vis formant l'axe 4.

Il est évident, qu'il suffit d'appuyer sur

Prix du fascicule : 5 francs.

la tête 22 du levier 2 pour descendre ce dernier avec son support contre la pression du ressort 13 et d'allumer ainsi le briquet suivant le principe du brevet principal.

5

RÉSUMÉ.

L'addition concerne des perfectionnements apportés au brevet principal n° 647.638 du 24 janvier 1928 de M. Kassapian et la Firme : Müller & Grünstein, pour
10 briquet automatique pyrophorique, caractérisée par :

1° Le fait que le levier de manœuvre est solidaire de son support formé par une tige qui peut coulisser dans un tube disposé dans
15 le réservoir et qui se trouve sous la pression d'un ressort servant à l'amener dans sa position primitive en assurant ainsi une fermeture automatique du briquet.

2° Dans le levier de manœuvre est pratiqué
20 un alésage dans lequel est logée la tige

d'une chape qui entoure le tenon d'articulation des deux leviers, ladite tige, qui se trouve sous la pression d'un ressort de rappel, se termine du côté opposé de la chape par une tête molettée servant à retirer 25 la chape dans le but de dégager le tube contenant la pierre.

3° La molette étant munie d'une denture dans laquelle s'engage un cliquet disposé dans le chapeau de fermeture le cliquet 30 fait tourner la molette en descendant le levier de manœuvre en évitant un mouvement de retour au moment de la fermeture.

4° L'axe de la molette étant formé par deux vis vissées dans la molette de façon à 35 permettre de la démonter facilement.

VINCENT KASSAPIAN

ET Firme : MÜLLER & GRÜNSTEIN.

Par procuration :

G. C. WINTHER-HANSEN.

